



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 20 de l'ordre du jour
Développement durable

Lettre datée du 11 juillet 2016, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au Plan d'action de Gyeongju sur le thème « L'éducation à la citoyenneté mondiale : réaliser ensemble les objectifs de développement durable », adopté à la soixante-sixième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales tenue à Gyeongju (République de Corée) du 30 mai au 1^{er} juin 2016 (voir annexe).

La République de Corée a eu le privilège d'organiser cette importante réunion de la communauté internationale des organisations non gouvernementales à titre de contribution à la promotion de la participation de la société civile à la réalisation effective des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 20 de l'ordre du jour intitulé « Développement durable ».

Le Représentant permanent
(*Signé*) **Oh Joon**



**Annexe à la lettre datée du 11 juillet 2016
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de la République
de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Plan d'action adopté à la soixante-sixième Conférence
annuelle du Département de l'information
pour les organisations non gouvernementales**

Plan d'action de Gyeongju

**L'éducation à la citoyenneté mondiale : réaliser ensemble
les objectifs de développement durable**

Nous, organisations non gouvernementales participant à la soixante-sixième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, adoptons le présent plan d'action de manière que tous puissent concrétiser les aspirations du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'éducation est un droit fondamental, essentiel au bien-être et à la dignité de l'être humain et indispensable à la réalisation du Programme 2030. Par ailleurs, il est nécessaire d'instaurer une culture de la citoyenneté mondiale afin de concrétiser ce programme audacieux, universel, axé sur l'être humain et respectueux de la planète.

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme 2030, nous affirmons ce qui suit :

- L'importance doit être donnée à l'objectif de développement durable 4, « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »¹;
- « L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié [...] »²;
- Dans l'esprit de la citoyenneté mondiale, qui veut que notre première identité soit celle d'être humain, *tout être humain*, quelle que soit sa condition, « devrait avoir accès à une formation qui l'aide à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre à profit les possibilités qui s'offrent à lui et participer pleinement à la vie de la société »³;
- Il importe de ne faire aucun exclu et de savoir que l'oubli d'un groupe particulier ou d'une identité particulière dans un texte peut aboutir à l'exclusion de ce groupe ou de cette identité sur le plan politique. Nous avons pris sciemment la décision de ne mettre l'accent sur aucun groupe ni sur aucune identité en particulier afin de garantir la pleine inclusion et l'égal traitement de *tous* – en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité ou de marginalisation. Il est inacceptable que l'appartenance à

¹ Assemblée générale, résolution 70/1, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », 21 octobre 2015.

² Assemblée générale, Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 26, 1948.

³ Assemblée générale, « Transformer notre monde », par. 25.

certains groupes ou à certaines identités ait servi de prétexte pour refuser le droit d'apprendre ou marginaliser des personnes. En ce qui concerne l'éducation, comme toutes autres choses, le fondement de la non-discrimination est, et doit être, notre appartenance commune à la race humaine;

- Outre l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, l'éducation doit promouvoir la cause de la citoyenneté mondiale qui :
 - Favorise le développement de la personne sur les plans émotionnel, éthique, intellectuel, physique, social et spirituel, et nous fait prendre conscience de notre rôle, de nos droits et de nos responsabilités pour ce qui est d'œuvrer au bien commun de l'humanité et de promouvoir une culture de paix, de non-violence, de liberté, de justice et d'égalité;
 - Inculque le respect de la terre, la révérence pour les liens de parenté et d'interdépendance entre toutes les formes de vie, et le souci de préserver les systèmes écologiques pour les générations futures;
 - Renforce les relations sociétales entre les personnes, les institutions, les collectivités, les États, l'humanité et la planète;
 - « Donne aux apprenants les moyens d'assumer un rôle actif pour affronter et résoudre les défis mondiaux et apporter une contribution active à la mise en place d'un monde plus paisible, plus tolérant, plus inclusif et plus sûr »⁴;
 - Développer le sens de la solidarité et d'empathie afin de mettre fin à la pauvreté, de protéger la planète, de réaliser les droits de l'homme et de garantir à tous une existence prospère et comblée;
- Les arts, le génie, les lettres, les mathématiques, les sciences naturelles et sociales et la technologie doivent jouer un rôle central dans la promotion de l'innovation et la réalisation du Programme 2030. Nous affirmons également que l'enseignement pluridisciplinaire est un moteur d'expression créative et d'innovation;
- L'éducation à la citoyenneté mondiale revêt une importance essentielle en tant que stratégie visant à relever les défis mondiaux, à promouvoir l'égalité des sexes, à faciliter l'éradication de la pauvreté et de la faim, à renforcer les compétences, à éliminer la corruption et à prévenir la violence, y compris l'extrémisme violent. Elle contribue réellement à la consommation et à la production durables, à l'atténuation des changements climatiques et de leurs effets, à la protection de nos ressources en eau et de la biodiversité et à la préservation du savoir autochtone;
- Il importe d'associer et de faire participer les jeunes à la prise des décisions qui concernent leurs systèmes d'apprentissage car l'éducation les marque d'une empreinte profonde, distinctive et durable⁵;

⁴ UNESCO, *L'éducation à la citoyenneté mondiale : préparer les apprenants à relever les défis du XXI^e siècle*, 2014.

⁵ Voir aussi « Youth Declaration », soixante-sixième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, 2016.

- Les connaissances et les meilleures pratiques locales doivent être incorporées dans les stratégies d'éducation pratique afin de promouvoir des communautés résilientes et une agriculture durable. Des efforts particuliers doivent être faits pour intégrer et autonomiser les populations rurales pauvres, les femmes et les groupes défavorisés grâce à l'éducation. Les associations locales doivent être dotées de pouvoirs et de moyens réels leur permettant de cerner les besoins les plus urgents, de sélectionner les projets, de gérer les fonds et de prendre des décisions;
- La présente conférence s'inspire d'initiatives antérieures, notamment du forum de 2013 de l'UNESCO consacré au thème « L'éducation à la citoyenneté mondiale : préparer les apprenants à relever les défis du XXI^e siècle »; la Conférence mondiale de 2014 de l'UNESCO sur le thème « L'éducation au développement durable : apprendre aujourd'hui pour un avenir viable », et le Forum mondial sur l'éducation de 2015 sur le thème « Transformer les vies grâce à l'éducation ».

Nous nous engageons à :

- Œuvrer à une éducation fondée sur la créativité et l'esprit critique qui permette à *tous* de contribuer activement aux processus politiques et de développement d'une société planétaire complexe, indissociable et diversifiée, à l'intérieur et au-delà de leurs frontières;
- Œuvrer à une éducation qui enseigne le règlement des conflits, l'appréciation réelle de la diversité culturelle, le raisonnement éthique, l'égalité des sexes, les droits de l'homme et les responsabilités en la matière, l'interdépendance, les compétences multilingues et multiculturelles, la justice sociale, le développement durable, et les valeurs;
- Entreprendre des activités dans les domaines de l'enseignement scolaire, de l'enseignement non scolaire, de la formation, de la sensibilisation et de l'information afin de réduire les inégalités qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 4;
- Renforcer les coalitions de la société civile qui se sont établies dans le monde entier et qui contribuent au développement de l'éducation à la citoyenneté mondiale⁶;
- Coopérer avec le Centre d'échange d'informations sur l'éducation à la citoyenneté mondiale de l'UNESCO, l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout et l'initiative Impact universitaire durant les 12 prochains mois, après quoi les activités menées seront examinées;
- Soutenir les efforts faits par les États Membres et l'Organisation des Nations Unies pour « assurer une éducation de qualité à tous les niveaux de l'enseignement – préscolaire, primaire, secondaire, supérieur, technique et professionnel »⁷;
- Promouvoir la formation à l'entrepreneuriat social et la mise en commun des technologies de l'information et de la communication appropriées;

⁶ Il s'agit, entre autres, de Coalition for Global Citizenship 2030 établie en Amérique du Nord et de Bridge47 établie en Europe.

⁷ Assemblée générale, « Transformer notre monde », par. 25.

- Faire mieux comprendre par l'éducation ce que sont la « tradition » et l'« innovation » de manière à préserver les perspectives et les principes uniques de chaque culture dans le respect des droits de l'homme et du principe de la citoyenneté mondiale;
- Collaborer à la formulation d'une définition complète et succincte de la citoyenneté mondiale qui puisse être utilisée dans les programmes d'enseignement dans le monde entier;
- Mobiliser le plus largement possible des stratégies, des compétences spécialisées et des ressources de la société civile de manière à susciter des initiatives visant à assurer une éducation sûre et inclusive de qualité et à offrir à *tous* des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie;
- Œuvrer au niveau local, communiquer avec les parents et les responsables locaux afin d'élaborer des plans visant à incorporer l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les systèmes d'éducation;
- Renforcer les partenariats entre les générations dans tous les aspects de nos travaux;
- Faire traduire et diffuser le présent document dans plusieurs langues et l'appliquer dans divers contextes culturels.

Nous demandons instamment aux États Membres et à l'Organisation des Nations Unies :

- De donner la priorité à l'éducation sur le plan politique et dans les faits;
- De soutenir la proclamation par l'Organisation des Nations Unies d'une Journée internationale de l'éducation comme moyen de promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'apprentissage de l'engagement citoyen et l'autonomisation des individus;
- D'assurer une éducation qui rende *chacun* mieux à même de contribuer activement aux processus politiques et de développement dans une société complexe, unie et diversifiée;
- De repenser les mécanismes et structures actuels de participation aux processus décisionnels à tous les niveaux;
- D'allouer une proportion plus importante des recettes publiques à l'éducation, notamment en réduisant les dépenses militaires au niveau mondial;
- De fournir des ressources suffisantes pour la réalisation de tous les objectifs de développement durable;
- Au titre du Programme 2030, de promouvoir le droit à l'information, sachant que « l'accès à l'information ainsi que le partage et la création des connaissances contribuent sensiblement à renforcer le développement économique, social et culturel, et aident donc tous les pays à parvenir aux buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale »⁸;
- D'adopter des méthodes d'éducation qui respectent les particularités locales sur les plans politique, social, culturel et historique, sans discrimination;

⁸ Document final du Sommet mondial sur la société de l'information, 2005, par. 10.

- De promouvoir l'énergie durable et renouvelable pour permettre à *tous* de bénéficier de l'éducation, de la santé, de la viabilité de l'environnement et d'un développement sans effet nuisible sur la planète;
- D'étudier les moyens d'intégrer l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les programmes d'enseignement et les projets d'éducation;
- De poursuivre le travail important que fait l'Organisation des Nations Unies, notamment l'UNESCO, dans ce domaine, et les initiatives telles que L'éducation avant tout et Impact universitaire;
- De promouvoir l'apprentissage par l'expérience, les études multidisciplinaires, l'apprentissage en ligne et les échanges interculturels pour préparer les étudiants et les éducateurs à devenir des citoyens mondiaux;
- De mettre en place des programmes de perfectionnement des éducateurs;
- De créer le poste d'envoyé du Secrétaire générale chargé de la société civile dont le titulaire assurera la liaison entre le Cabinet du Secrétaire général et la société civile.

Par conséquent, il est décidé que :

Nous, participants à la soixante-sixième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, continuerons d'œuvrer en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en nous attachant plus particulièrement à promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Nous remercions la population et le Gouvernement de la République de Corée, la province de Gyeongsangbuk-do et la ville de Gyeongju de leur accueil chaleureux et sincère, de l'organisation de la soixante-sixième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales et des efforts qu'ils font pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale et réaliser les objectifs de développement durable.
